



Publication des actes administratifs pris par le Comité
exécutif Réunion du 30 août 2019

Présents : B. Giudicelli (Président), A. Fischer, H. Cavallin, D. Agis Garcin, D. Chausse, E. Ducrot, C. Forbin, P. Froissart, M. Gérard, O. Halbout, F. Jauffret, M.T. Lefèvre, L. Maltese, A. Moreau, J. Motin, M.C. Peltre, H. Picquier.

Excusés : S. Post.

Assistent à la séance : E. Baylis, C. Fagniez, C. Chatain, P. Cherret, E. Leroy-Savignac, F. Lhospitalier, S. Morel, N. Ricard Deffontaine, D. Stavropoulos, C. Vanier, J.F. Vilotte.

1. Affiliations - Radiations - Habilitations

Le Comité exécutif valide :

- L'affiliation définitive des associations affiliées suivantes :

Ligue de Corse

- Tennis Club de Lucciana ;

Ligue d'Occitanie

- Tennis Padel Cap d'Agde ;
- Sète Padel ;

- La radiation des associations affiliées suivantes :

Ligue de Nouvelle Aquitaine

- Mornac TC ;
- Les Mathes la Palmyre Bonne Anse,
- Belves TC ;
- Antonne Tennis Club ;
- Saint Antoine/Isle ;
- Tie Break Club ;

- Clermont Dessus Tennis Club ;
- Château Garnier ;

Ligue d'Occitanie

- TC Cap d'Agde ;

- L'habilitation des structures non associatives suivantes :

Ligue des Hauts de France

- EFM Dunkerque ;

Ligue d'Occitanie

- LV Sport ;

- Le non renouvellement de l'habilitation de la structure non associative suivante :

Ligue de Nouvelle Aquitaine

- Tennis Anglet Chiberta.